

Apprêt TPO InnoviPrime

SECTION 1 – IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT	Apprêt TPO InnoviPrime
NOM COMMERCIAL	Millennium SPC3
NUMÉRO DE PRODUIT	6100012
FAMILLE CHIMIQUE	Aucune information disponible.
UTILISATION DU PRODUIT	Adhésif à base de solvant Restrictions d'utilisation : à usage industriel uniquement.
FABRICANT/FOURNISSEUR	H.B. Fuller Company 1200 Willow Lake Boulevard Vadnais Heights, MN 55110 1 651 236-5842 msds.request@hbfuller.com IKO Industries Itée 160 IKO Way Hagerstown, MD 21740 États-Unis
SITE INTERNET	www.iko.com
NUMÉRO D'URGENCE	Numéro d'urgence pour le transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MOT D'AVERTISSEMENT Danger

SYMBOLE(S)



CLASSIFICATION

Liquides inflammables – Catégorie 2
Irritation cutanée – Catégorie 2
Irritation oculaire – Catégorie 2B
Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée – Catégorie 3 (système respiratoire, système nerveux central)
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique – Catégorie 2
Risque d'aspiration – Catégorie 1

MENTIONS DE DANGER

H225 Liquide et vapeurs hautement inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

H315 + H320 Provoque une irritation cutanée et oculaire.
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd Suspecté de nuire à la fertilité. Suspecté de nuire au fœtus.
H373 Peut provoquer des lésions organiques en cas d'exposition prolongée ou répétée.

CONSEILS DE PRÉCAUTION

Prévention : P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler le produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Garder le récipient bien fermé.
P240 Mettre le récipient et l'équipement récepteur à la terre et les relier entre eux.
P241 Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants.
P242 Utiliser des outils qui ne génèrent pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver soigneusement la peau après manipulation.
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire, une protection faciale et une protection auditive.
P280 Porter des gants de protection, un vêtement de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P285 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Réponse : P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS D'EXPOSITION OU DE SUSPICION D'EXPOSITION : Consulter un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P333 + P313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un produit chimique sec ou une mousse résistante à l'alcool pour éteindre le feu.

Entreposage : P403 + P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Garder le récipient hermétiquement fermé.

P403 + P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

P405 Conserver sous clé.

Élimination : P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité

CIRC

Groupe 2B : Probablement cancérigène pour l'homme
Naphta (pétrole), léger hydrotraité 64742-49-0

OSHA

Groupe 2B : Peut être cancérigène pour l'homme
Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % ne figure sur la liste des substances cancérigènes réglementées par l'OSHA.

NTP

Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène connu ou présumé par le NTP.

NFPA

Santé : 2
Inflammabilité : 3
Réactivité : 0

HMIS

Santé : 3*
Inflammabilité : 3
Risques physiques : 0

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance ou mélange : Mélange

NOM CHIMIQUE	Concentration [%]	NUMÉRO CAS
Naphta (pétrole), léger hydrotraité	45 à 70	64742-49-0
Toluène	15 à 40	108-88-3
Silice amorphe pyrogénée	1 à 5	112945-52-5
Formaldéhyde, polymère avec 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol, terminé par de l'acide bromhydrique	0,1	112484-41-0
n-hexane	0,1 à 1	110-54-3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	En cas de contact avec les vêtements, les retirer. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après l'accident; par conséquent, une surveillance médicale est nécessaire pendant au moins 48 heures après l'accident.
INHALATION	Transporter la personne à l'air frais. Si les signes ou les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, placer le patient en position latérale de sécurité pour le transport.
INGESTION	NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau fraîche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement à l'eau et au savon tout en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés. Appeler un médecin si une irritation apparaît ou persiste.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation oculaire apparaît ou persiste.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Suspecté de nuire à la fertilité. Suspecté de nuire au fœtus. Peut provoquer des lésions aux organes par exposition prolongée ou répétée.
SOINS MÉDICAUX	Aucune information disponible.

Apprêt TPO InnoviPrime**SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

AGENTS D'EXTINCTION	Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement. Mousse Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO ₂) Moyens d'extinction inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.
CONSEILS POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Peut dégager des gaz toxiques, irritants ou corrosifs. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : monoxyde de carbone. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.
INFLAMMABILITÉ	Aucune information disponible
PROPRIÉTÉS	
POINT D'ÉCLAIR	7,8 °C (46 °F)
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Aucune information disponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Non déterminée
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES POMPIERS :	Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser une protection respiratoire contre les effets des fumées, poussières et aérosols. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Assurer une ventilation adéquate. Se reporter aux mesures de protection énumérées aux sections 7 et 8.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Empêcher le produit d'atteindre les égouts, les trous et les caves. Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Si le produit contamine des rivières, des lacs ou des égouts, informer les autorités compétentes.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

GESTION DES DÉVERSEMENTS Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois).
Utiliser des outils qui ne génèrent pas d'étincelles.
Assurer une ventilation adéquate.
Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.

Éliminer les matériaux contaminés comme des déchets conformément à la section 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURE DE MANIPULATION Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.
Éviter la formation de poussière et d'aérosols.
Manipuler avec précaution.
Garder un flacon de rinçage oculaire à disposition sur le lieu de travail.
Éviter tout rejet dans l'environnement.
Tenir compte des valeurs limites d'émission.
Utiliser un équipement résistant aux solvants.
S'assurer que des extracteurs appropriés sont disponibles sur les machines de traitement.
Tenir hors de portée des enfants.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

PRÉCAUTIONS D'ENTREPOSAGE Utiliser un équipement antidéflagrant.
Conserver dans un récipient hermétiquement fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Ne pas congeler.

Informations complémentaires sur les conditions d'entreposage :

Matériaux à éviter : ne pas entreposer avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Apprêt TPO InnoviPrime
SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédients avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail

Composants	N° CAS	Type de valeur (forme d'exposition)	Paramètres de contrôle /Concentration admissible	Base
Naphta (pétrole), hydrotraité léger	64742-49-0	MPT	500 ppm 2 000 mg/m ³	OSHA Z-1
		MPT	400 ppm 1 600 mg/m ³	OSHA P0
Toluène	108-88-3	MPT	20 ppm	ACGIH
		MPT	100 ppm 375 mg/m ³	NIOSH REL
		ST	150 ppm 560 mg/m ³	NIOSH REL
		MPT	200 ppm	OSHA Z-2
		CEIL	300 ppm	OSHA Z-2
		Pointe	500 ppm	OSHA Z-2
		LECT	150 ppm 560 mg/m ³	OSHA P0
		MPT	100 ppm 375 mg/m ³	OSHA P0
		PEL (LEA)	10 ppm 37 mg/m ³	CAL PEL
Silice amorphe pyrogénée	112945-52-5	C	500 ppm	CAL PEL
		LECT	150 ppm 560 mg/m ³	CAL PEL
		MPT (poussière)	20 millions de particules par pied cube	OSHA Z-3
		MPT (poussière)	80 mg/m ³ / %SiO ₂	OSHA Z-3
		MPT (poussière)	20 millions de particules par pied cube	OSHA Z-3
n-hexane	110-54-3	MPT (poussière)	80 mg/m ³ / %SiO ₂	OSHA Z-3
		MPT	50 ppm	ACGIH
		MPT	50 ppm 180 mg/m ³	NIOSH REL
		MPT	500 ppm 1 800 mg/m ³	OSHA Z-1
		MPT	50 ppm 180 mg/m ³	OSHA P0
		PEL (LEA)	50 ppm 180 mg/m ³	CAL PEL



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

MESURES TECHNIQUES

Veillez tenir compte des exigences nationales et locales.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE

Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (évacuation ou ventilation) ne soient mises en place ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

En cas d'exposition brève ou de faible pollution (dépassement de la VLE), utiliser un appareil respiratoire à filtre. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Veiller à ce que des extracteurs adaptés soient disponibles sur les machines de transformation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

PROTECTION DU CORPS

Protection des mains :

Matériau : gants résistants aux solvants

Remarques : le contact direct avec le produit doit être évité par des mesures organisationnelles.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance ou à la préparation.

Le temps de pénétration exact peut être obtenu auprès du fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Les gants doivent être jetés après le temps de pénétration et remplacés par des gants neufs.

Appliquer un produit de protection cutanée avant de travailler avec des gants afin d'éviter les gonflements de la peau et utiliser un produit nettoyant et de soin pour la peau après le travail.

Pour le contact permanent, les gants fabriqués à partir des matériaux suivants sont adaptés :

Si une exposition prolongée au produit chimique est nécessaire, il est recommandé de porter des surgants résistants aux contraintes mécaniques en combinaison avec les sous-gants Barrier 02-100 d'Ansell ou d'autres fournisseurs (temps de pénétration : 480 min).

Pour un contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, les gants fabriqués à partir des matériaux suivants sont adaptés : caoutchouc butyle (épaisseur minimale : 0,7 mm; temps de pénétration : 15 min)

Pour la protection contre les éclaboussures, les gants fabriqués à partir des matériaux suivants sont adaptés :

Nitrile (épaisseur minimale de 0,12 mm), gants jetables à longues manchettes

Après avoir été en contact avec le produit chimique, retirer immédiatement les gants jetables en nitrile et mettre une nouvelle paire de gants jetables en nitrile.

Protection de la peau : vêtements de protection

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de sécurité bien ajustées ou équipement offrant une meilleure protection.

MESURES D'HYGIÈNE

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Entreposer les vêtements de protection séparément.

Assurer une ventilation adéquate.

Porter des vêtements de protection appropriés.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

AUTRES CONTRÔLES

Type de filtre : type vapeur organique ou équipement offrant une meilleure protection

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Forme : Liquide
COULEUR	Transparent
ODEUR	Solvant
SEUIL OLFACTIF	Non déterminé.
pH	La substance ou le mélange est non polaire ou aprotique
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Non déterminé.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION	Aucune information disponible
POINT D'ÉCLAIR	7,8 °C (46 °F)
TAUX D'ÉVAPORATION	Non déterminé.
INFLAMMABILITÉ	Aucune information disponible
LIMITES SUPÉRIEURES ET INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ ET D'EXPLOSIVITÉ	Inférieure : aucune information disponible Supérieure : aucune information disponible
PRESSION DE VAPEUR À 20 °C (68 °F)	Aucune information disponible
DENSITÉ DE VAPEUR	0,8 g/cm ³
DENSITÉ RELATIVE	Non déterminée.
POIDS MOLÉCULAIRE	Aucune information disponible
SOLUBILITÉ	Non miscible ou difficile à mélanger.
COEFFICIENT DE PARTITION : N-OCTANOL/EAU	Aucune information disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION

Non déterminée.

DENSITÉ RELATIVE À 20 °C (68 °F)

Aucune information disponible

VISCOSITÉ

Dynamique : aucune information disponible
Cinématique : aucune information disponible

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ

Aucune information disponible.

STABILITÉ CHIMIQUE

Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Développe des vapeurs ou des fumées facilement inflammables.

CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur, flammes, étincelles.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Aucune information disponible.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucune décomposition si le produit est entreposé et utilisé conformément aux instructions.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE Composants :

Toluène :

Orale	DL50 orale chez le rat : 5 580 mg/kg
Cutanée	Aucune information disponible
Inhalation	CL50 chez le rat : 12,5 mg/l Durée d'exposition : 4 h

n-hexane :

Orale	Aucune information disponible
Cutanée	DL50 cutanée chez le lapin : 3 000 mg/kg
Inhalation	Aucune information disponible

PROBLÈMES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Aucune information disponible

VOIE D'EXPOSITION PRINCIPALE

Aucune information disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

YEUX	Aucune information disponible.
PEAU	Aucune information disponible.
INHALATION	Aucune information disponible.
SENSIBILISATION CUTANÉE	Aucune information disponible.
MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES	Aucune information disponible.
INGESTION	Aucune information disponible.
STOT (TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES) – EXPOSITION UNIQUE	Aucune information disponible.
STOT (TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES) – EXPOSITION RÉPÉTÉE	Aucune information disponible.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	Aucune information disponible.
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	Aucune information disponible.
DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE	Aucune information disponible.
FONCTION SEXUELLE ET FERTILITÉ	Aucune information disponible.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Composants :

n-hexane :

Toxicité pour les poissons : CL50 [Pimephales promelas (vandoise à grosse tête)] : 2,1 à 2,98 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Méthode d'essai : essai en circuit ouvert

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Aucune information disponible.
MOBILITÉ DE BIODÉGRADATION	Aucune information disponible.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Aucune information disponible.
MOBILITÉ DANS LES SOLS	Milieu : sol Remarques : Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou le réseau d'égouts.
REMARQUES GÉNÉRALES	Aucune information disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLIMINATION

Déchets provenant des résidus :

Ce produit répond à la définition de déchet dangereux selon la réglementation américaine sur les déchets dangereux 40 CFR 261. Il s'agit d'un déchet inflammable de classe D001. Il est recommandé de procéder à son élimination par incinération. Consulter les autorités de votre pays, de votre localité ou de votre province pour connaître les exigences plus restrictives. Les mentions de danger et les conseils de prudence figurant sur l'étiquette s'appliquent également à tout résidu restant dans le récipient.

Emballages contaminés : L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales :

IATA-DGR

NUMÉRO ONU : ONU 1993
NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : Liquide inflammable, n.s.a.
(Naphta [pétrole], léger hydrotraité, toluène)
CLASSE : 3
GROUPE D'EMBALLAGE : II
ÉTIQUETTES : Liquides inflammables

Code IMDG

NUMÉRO ONU : ONU 1993
NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : Liquide inflammable, n.s.a.
(Naphta [pétrole], léger hydrotraité, toluène)
CLASSE : 3
GROUPE D'EMBALLAGE : II
ÉTIQUETTES : 3
Code EmS : F-E, S-E

Polluant marin : Oui

Remarques : Ce produit peut être expédié en vertu de l'exception relative aux quantités limitées lorsqu'il est conditionné dans un emballage intérieur d'une contenance maximale de 5 litres et dans un emballage extérieur d'un poids maximal de 30 kg.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC.
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementations nationales :

49 CFR

NUMÉRO ONU : ONU 1993
NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : Liquide inflammable, n.o.s.
(Naphta [pétrole], léger hydrotraité, toluène)
CLASSE : 3
GROUPE D'EMBALLAGE : II
ÉTIQUETTES : Liquide inflammable
Code ERG : 128



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

Polluant marin : oui

Précautions particulières pour l'utilisateur

Les classifications de transport fournies ici sont uniquement à titre informatif et sont basées uniquement sur les propriétés du produit non emballé tel qu'il est décrit dans la présente fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille des emballages et des variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

Dangers SARA 311/312 :	Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides) Sensibilisation respiratoire ou cutanée Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) Risque d'aspiration Corrosion ou irritation cutanée Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
SARA 302 :	Ce matériau ne contient aucun composant relevant de la section 302 EHS TPQ.
SARA 313 :	Les composants suivants sont soumis aux niveaux de déclaration établis par le Titre III, section 313, de la loi SARA : Toluène 108-88-3

Loi sur la qualité de l'air

Les produits chimiques suivants sont répertoriés comme PAD en vertu de la loi américaine sur la qualité de l'air, section 112 (40 CFR 61) :

Toluène	108-88-3
Xylène	1330-20-7
n-hexane	110-54-3

Réglementations des États-Unis

Proposition 65 de Californie : Veuillez contacter le fournisseur pour plus d'informations.

Les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans les inventaires suivants :

TSCA	Toutes les substances répertoriées comme actives dans l'inventaire TSCA.
LI	Tous les composants de ce produit figurent dans la liste intérieure canadienne.

Veuillez contacter H.B. Fuller pour obtenir plus d'informations sur les inventaires chimiques non répertoriés ci-dessus. Légende des inventaires TSCA (États-Unis), LI (Canada), REACH (Europe), AIIC (Australie), NZIoC (Nouvelle-Zélande), ENCS (Japon), KECI (Corée), PICCS (Philippines), IECSC (Chine), TWINV (Taïwan)

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION DE LA FDS 16 septembre 2025

REMPLECE LA FS/FDS DU 28 juin 2024



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

PRÉPARÉ PAR Département de recherche

INFORMATIONS GÉNÉRALES 1 888 766-2468

SITE INTERNET www.iko.com

AUTRES INFORMATIONS ET AVERTISSEMENTS

Lire cette fiche de données de sécurité avant de manipuler ou d'éliminer ce produit.

Ces informations relatives à la sécurité du produit sont fournies afin d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité ou d'environnement. Nous avons pris toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que les méthodes d'essai et les sources de ces données sont correctes et fiables, mais nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Étant donné que nous ne pouvons contrôler les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit, nous déclinons toute responsabilité pour les dommages causés ou associés à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit.